



Commune de Habay  
Arrondissement de Virton  
Province de Luxembourg



IMIO012672000000658

Le 16 février 2026

N / Référence : S183155  
V / Référence : 25-024841/001  
Agent / Service traitant : Marie-Pierre LOUPE

Maître Georges **LOCHET**  
rue Sainte-Marie des Champs, 134/1  
6637 FAUVILLERS

Objet : Demande de renseignements urbanistiques

Maître,

En réponse à votre courrier du 03 février 2026, dont question et références sous rubrique, nous avons l'honneur de vous faire savoir, qu'à notre connaissance, le bien en cause :

- est inscrit en **Zone d'habitat à caractère rural** au plan de secteur intéressant la Commune de HABAY ;
- est susceptible d'être concerné par le schéma de structure communal entré en vigueur le 12 novembre 2017 (**Zone indiquée au schéma de structure** : Zone de centre villageois);
- ne se situe pas dans le périmètre de développement urbain validé le 18 novembre 2022;
- aucun permis de lotir n'a été délivré ;
- aucun certificat d'urbanisme n'a été délivré ;
- aucun permis de bâtir n'a été délivré. Une division parcellaire a été accordée le 27 août 2007;
- ne fait l'objet d'aucune mesure de lutte contre l'insalubrité ;
- à notre connaissance, n'est grevé actuellement d'aucune servitude ;
- est soumis au règlement général des bâtisses en site rural;
- se situe en zone d'épuration collective. Le bien bénéficie d'un accès à une voirie équipée en eau, électricité et pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante, compte tenu de la situation des lieux ;
- le bien étant situé le long d'une voirie régionale, nous vous renvoyons auprès du SPW MI, Place Didier 45 à 6700 Arlon afin de vérifier s'il existe un plan d'alignement ou autre plan d'expropriation ;
- est repris dans le parc naturel de la Haute Sûre et de la forêt d'Anlier ;
- est susceptible d'être pourvu d'installations des différents impétrants ci-dessous (impétrants à informer lors de tout type de travaux) :
  - Proximus
  - Elia
  - Ores
  - Voo

HABAY  
R.Urb.2026 35  
N°16

- Fluxys
- Commune de Habay (eau et égouts) ;
- n'est pas situé dans le périmètre d'une zone vulnérable (sévés) ;
- est situé en zone d'inondation – aléa faible à moyen ;
- se situe dans le périmètre d'une carte archéologique;
- ne se situe pas dans le périmètre d'un axe de ruissellement ;
- l'usoir se trouvant devant le bien est un usoir public imprescriptible pouvant être utilisé par tous;
- aucun arbre repris dans la liste classée par la Région wallonne, ne figure dans son périmètre. Cependant, tout arbre isolé et âgé de plus de 30 ans est réputé remarquable ;
- ne fait l'objet d'aucun classement ;
- n'est pas inscrit sur la liste de sauvegarde, ni dans une zone de protection ou site archéologique ;

Veuillez croire, **Maître**, en l'assurance de notre considération distinguée.

La Directrice générale ff,



**Sylviane WILLOT**

Par le Collège,



Le Bourgmestre,



**Olivier BARTHÉLEMY**

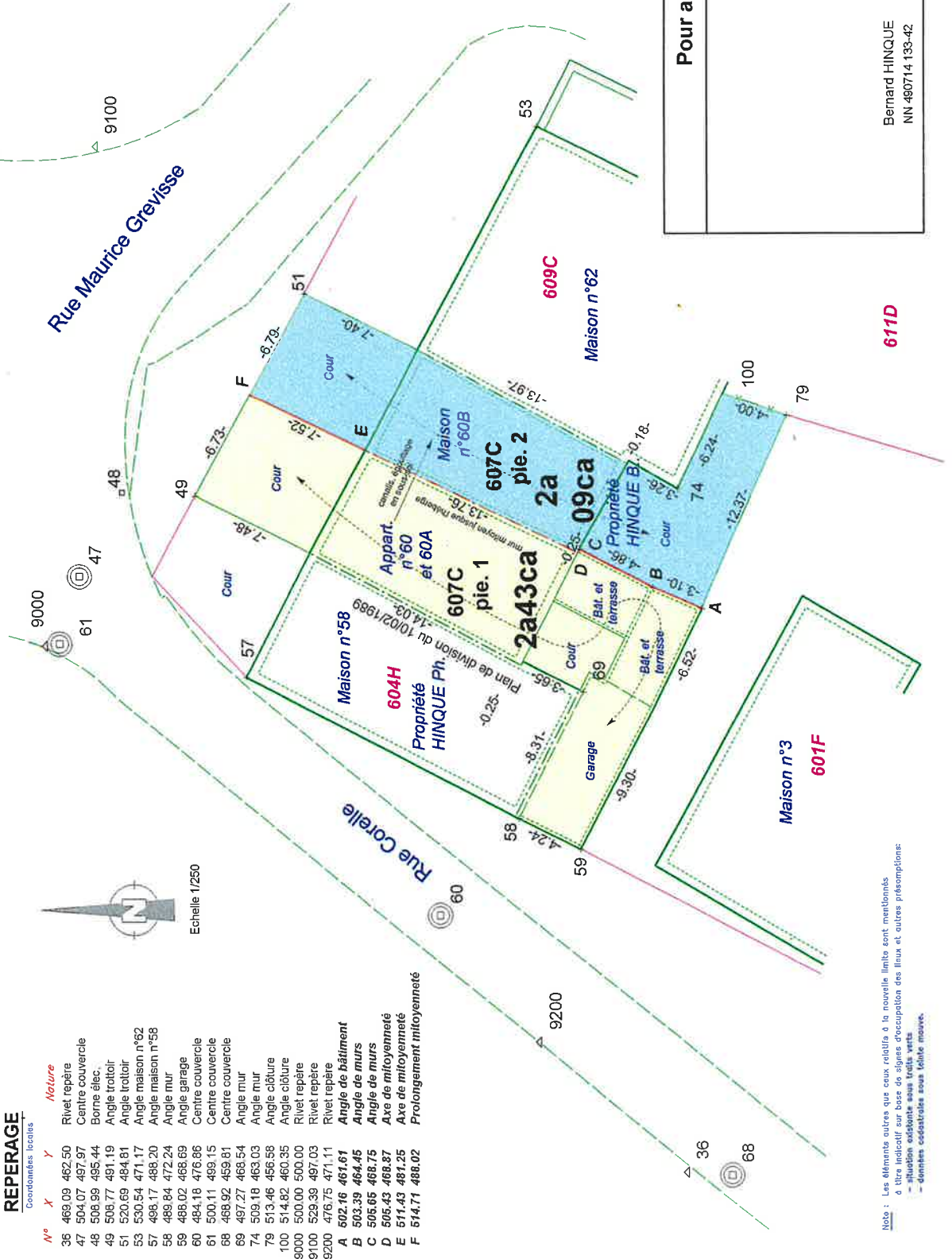
# HABAY 5Div /Ruelles/

## Section C - Rue Maurice Grevisse Division parcellaire de l'immeuble connu sous le n°607C

Annexé à l'acte n°  
dressé par le Notaire

du  
à

LEGENDE	
■	Nouvelle borne
□	Borne ou repère existant
+	Point levé
—	Limite apparente
—	Cloîture
—	Bord asphalté
—	Haie vive
—	Talus
—	Mur
—	Bâtiment
—	Nouvelle limite ou limite approuvée



Levé et dressé par

**Etienne MARBEHANT**  
géomètre-expert

assemblé, inscrit sous le matricule géométrique au tableau des titulaires de la profession tenu par le Conseil fédéral des géomètres-experts.



Place de l'Eglise 12  
6740 ETALLE  
Tél-Fax: 063/45.60.20  
etienne.marbehant@gelynet.be

le 5 mars 2007

Pour accord sur la limite A-B-C-D-E-F

les acquéreurs de 607C partie 1

Bernard HINQUE  
NN-480714 133-42

NN

NN

Note : Les éléments autres que ceux relatifs à la nouvelle limite sont mentionnés à titre de référence et ne sont pas à considérer comme des indications de situation cadastrales ou de fait divers.  
- données cadastrales sous réserve de vérification.

